

Restauration Hors Domicile (RHD) : les fournisseurs très inquiets quant à l'avenir de leurs activités

Pour faire suite aux annonces du Président de la République, mardi 24 novembre, La Coopération Agricole tire le signal d'alarme et appelle à un soutien total du Gouvernement pour sauver les fournisseurs de la RHD. Si étendre la fermeture de la RHD jusqu'au 20 janvier 2021 (a minima) est nécessaire pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, cela impacte gravement les industries alimentaires, déjà en grande difficulté, qui approvisionnent ces marchés.

Le secteur de la RHD représente 7,8 milliards de repas servis dans l'année, dont 70% en restauration commerciale¹, cafés et restaurants, qui totalisent environ 130 jours de fermeture administrative depuis janvier 2020. Dans ce contexte inédit, les coopératives agricoles et agroalimentaires, fournisseurs de ces marchés, sont particulièrement inquiètes quant à l'avenir de leurs activités et aux conséquences sur leurs entreprises.

En sus de l'impact direct de la fermeture de la RHD sur les fournisseurs, la reprise d'activité s'annonce particulièrement compliquée. Les difficultés économiques auxquelles font face tous les acteurs de ces marchés risquent d'entraîner :

- Une baisse conséquente de l'approvisionnement en produits français (qualitatifs mais plus coûteux) ;
- La demande, par les clients des coopératives, d'une importante baisse des tarifs.

A ce titre, La Coopération Agricole appelle le Gouvernement à continuer de venir en aide aux fournisseurs de la RHD, afin de sauver l'ensemble des entreprises en difficulté.

Un premier pas a été effectué et La Coopération Agricole salue l'amendement du Gouvernement adopté par le Sénat, permettant d'abaisser le seuil d'éligibilité aux exonérations de cotisations sociales, de 80 à 50% de perte de chiffre d'affaires, pour les fournisseurs concernés. Toutefois, ce n'est pas suffisant !

L'emploi étant une priorité, il est impératif aujourd'hui d'aligner les listes et les critères d'éligibilité des secteurs protégés dans le cadre de l'activité partielle sur ceux désormais applicables aux exonérations sociales. Concernant le secteur vitivinicole, il est important de continuer à défendre son dispositif spécifique d'exonérations sociales, adapté à la situation de détresse qu'il connaît.

*« Il y a urgence ! », déclare Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole.
« Les coopératives agricoles et agroalimentaires sont au rendez-vous depuis le début de la crise sanitaire, mais il est indéniable qu'elles sortent fragilisées de cette période qui les prive d'importants débouchés, notamment ceux de la RHD. Les pertes déjà enregistrées, assorties de nos craintes pour 2021 confirment la nécessité d'un soutien total du Gouvernement, afin d'assurer la pérennité de nos industries alimentaires et de nos filières. »*

¹ Source : Enquête Girafood pour La Coopération Agricole sur la RHD - Octobre 2020

Contacts presse

Guillaume Le Hoan
07 62 68 33 63
glehoan@lacoopagri.coop

Hortense Grégoire :
hortense.gregoire@pressario.fr

Gypsie Bloch :
gypsie@pressario.fr

La Coopération Agricole en bref

Président : Dominique Chargé
Directrice Générale : Florence Pradier

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française

La Coopération Agricole en chiffres

2 300

entreprises coopératives
(coopératives, unions et
sica) + 12 260 CUMA

85,4

milliards d'euros de chiffre
d'affaires global (hors unions
de commercialisation)

Plus de **190 000**
salariés (filiales incluses)

3/4

des agriculteurs adhèrent
à au moins 1 coopérative

40 %

du chiffre d'affaires de
l'agroalimentaire français

93 %

des entreprises coopéra-
tives sont des PME ou TPE

